

QUELLES SONT LES DEMARCHES ?

AISNE HABITAT A POUR MISSION DE :

- Vous informer et vous apporter les conseils techniques répondant à vos besoins
- Rechercher les financements adaptés
- Assurer la constitution et le suivi technique, social et administratif de votre projet

Communes où Aisne Habitat tient une permanence d'information



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-PIRE

Renseignez - vous !

Lors des permanences cantonales mensuelles

Auprès d'Aisne Habitat :

AISNE HABITAT -
HABITAT ET DEVELOPPEMENT 02

3 rue William Henry Waddington - BP 37
02003 LAON cedex

Tél : 03.23.26.73.50
Fax : 03.23.26.73.99
aisne.habitat@wanadoo.fr



GÉNÉRAL
CONSEIL
L' AISNE



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT ANCIEN

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) de l'Aisne
vous aide à financer vos travaux



DEPARTEMENTAL
Habitat indigne - Précarité énergétique

Opération réalisée avec les concours financiers de :



Jusqu'en 2015, le Conseil Général de l'Aisne met en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) vous permettant de rénover votre logement et d'en améliorer le confort

CE PROGRAMME ME CONCERNE T-IL ?

Oui si :

- Je souhaite faire des économies d'énergie et bien chauffer mon logement
- J'habite ou possède un logement qui nécessiterait d'importants travaux de rénovation

COMMENT SONT CALCULEES LES AIDES ?

Le montant de la subvention varie en fonction :

- De la nature des travaux
- Des ressources des occupants du logement
- De la localisation du logement
- Du loyer pratiqué (pour les propriétaires bailleurs)

Il est impératif d'attendre l'accord des organismes financeurs pour commencer les travaux

COMMENT FINANCER MON PROJET ?

Grâce aux subventions et primes des organismes tels que :

- L'Agence nationale de l'habitat (Anah)
- Le Conseil Général de l'Aisne
- Certaines communautés de communes
- Certaines caisses de retraite

A noter :

Ces subventions sont accordées sous certaines conditions. La plupart sont cumulables entre elles.

Grâce aux prêts à 0 % ou à taux réduit qui peuvent vous permettre de compléter le financement du projet

EXEMPLE DE PROJET : PROPRIETAIRE OCCUPANT

Maison individuelle de 1920 d'une surface de 74 m²

TRAVAUX A PREVOIR

- Isolation des murs extérieurs et des plafonds bante
- Remplacement d'une partie des menuiseries
- Installation d'une Ventilation Mécanique Contrôlée

9 000 €
de travaux TTC

Economie annuelle de chauffage :
1 516 €

FINANCEMENT

- Subvention Anah : 2 944 €
- Prime « Habiter Mieux » : 2 100 €
- Subvention du Conseil Général : 500 €
- Prêt à taux zéro : 3 000 €
- Fonds propres : 456 €

5 544 €
de subvention
soit 62 % des travaux



EXEMPLE DE PROJET : LOGEMENT LOCATIF

Maison individuelle de 1850 d'une surface de 105 m²

TRAVAUX A PREVOIR

- Maçonnerie + réfection de toiture
- Rénovation des sanitaires
- Isolation thermique + VMC
- Remplacement d'une partie des menuiseries
- Installation d'une chaudière à condensation

40 820 €
de travaux TTC

FINANCEMENT

- Subvention Anah : 13 353 €
- Subvention du Conseil Général : 1 908 €
- Eco-prêt à taux zéro : 11 591 €
- Prêt FSH : 13 000 €
- Fonds propres : 968 €

15 261 €
de subvention
soit 37 % des travaux



Exemple de transformation de combles :

